

## AVIS DE SELECTION POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AEROPORTUAIRE

Le présent avis de publicité, conformément à l'article L.2122-1-1 du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, a pour objet de porter à la connaissance du public l'organisation d'une sélection préalable pour l'exercice d'une activité économique, et plus précisément l'exploitation d'un emplacement destiné à de la restauration ambulante, dans la zone d'activité de l'Aéroport SKYPARC®.

Avis Publié le : **04-04-2024**

Durée de mise en ligne de l'avis : **1 mois**

Biens concernés : Emplacement réservé de stationnement au SKYPARC®

Un plan pourra être adressé sur demande à l'adresse suivante : [b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr](mailto:b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr)

Activité : Service de Restauration mobile (code NAF 5610Z)

Le Titulaire exercera son activité au SKYPARC® dans le respect des règles édictées par sa profession.

### Horaires :

Le Titulaire s'engage à ce que le fonctionnement de son service soit assuré 1 jour ouvré par semaine, de **11h30 à 14h00**, chaque semaine de l'année civile.

Toute absence devra être déclarée à la SA Aéroport de Strasbourg Entzheim moyennant un délai de prévenance de 48h00 au minimum.

Le jour de semaine pour lequel l'occupation sera attribuée au candidat retenu, sera défini dans la limite des places disponibles sur le domaine public du SKYPARC® à la date de signature de la convention d'occupation consécutive à la présente sélection.

Durée de l'autorisation : **2 ans**, soit du **1<sup>er</sup> juillet 2024** au **30 juin 2026**, sans possibilité de reconduction tacite.

### Caractéristiques essentielles de l'occupation :

- |                                     |                                                     |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> DROIT REEL | <input checked="" type="checkbox"/> SANS DROIT REEL |
| <input type="checkbox"/> EXCLUSIF   | <input checked="" type="checkbox"/> NON EXCLUSIF    |

L'autorisation d'occupation temporaire est non susceptible de donner lieu à l'exploitation d'un fonds de commerce.

### Redevances :

En contrepartie de l'autorisation domaniale consentie, le Titulaire versera à SA Aéroport de Strasbourg, une redevance domaniale composée :

- D'une part fixe correspondant par jour de présence, fixée **au minimum à 12 € HT/ jour**  
Les sommes dues à la SA Aéroport de Strasbourg sont assujetties à la TVA au taux en vigueur.

Les prestations d'électricité sont incluses dans le montant de cette redevance fixe.

L'aménagement et l'entretien de l'emplacement occupé devront être pris en charge par le Titulaire.

Modalités de participation :

Les propositions des candidats seront exprimées en langue française et en EURO.

Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur agréé ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis.

Les propositions seront transmises au format informatique avec des fichiers «.pdf » ou tout autre format compatible à l'adresse suivante : [b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr](mailto:b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr)

Il est attendu des candidats intéressés, la présentation d'une proposition constituée des éléments suivants :

1. Un extrait de K bis de moins de 3 mois
2. Une description de son activité économique – type de restauration proposée
3. Le nombre de jour de présence par année
4. Le jour de semaine souhaité
5. Une proposition de redevance/jour de présence : formulaire joint à compléter

La SA Aéroport de Strasbourg Entzheim éliminera les propositions ne comportant pas l'intégralité des pièces précitées ou bien adressées en tout ou partie postérieurement à la date limite de dépôt ci-dessous.

Date limite de dépôt des propositions : 03-05-2024 à 12h00

Critères de sélection :

L'autorisation sera attribuée et la convention signée avec le candidat présentant l'offre la plus avantageuse, évaluée sur la base des éléments fournis dans les propositions, selon les critères suivants:

1. Montant de la redevance fixe par jour de présence: l'offre la plus élevée sera privilégiée
2. Engagement minimal de jours de présence par année: la fréquence la plus importante sera privilégiée
3. Activité économique : la proposition revêtant un concept varié et une offre différente chaque jour de présence sera privilégiée

Adresse et renseignement :

Aéroport de Strasbourg Entzheim

Madame Béatrice ZWICKERT

Pôle Extra-Aéronautique

RM 221 Route de l'Aéroport

67960 ENTZHEIM

Mail : [b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr](mailto:b.zwickert@strasbourg.aeroport.fr)

Annexe : Formulaire de proposition financière

**PROPOSITION FINANCIERE  
Commerce ambulant**

Je soussigné, M. \_\_\_\_\_

Agissant en la qualité de \_\_\_\_\_

Pour le compte de la société \_\_\_\_\_

M'engage à exploiter un emplacement réservé à de la restauration ambulante dans la zone d'activité de l'Aéroport, le SKYPARC<sup>®</sup>-, aux conditions financières telles que définies dans les pages ci-après.

Paraphe :

**REDEVANCE FIXE PAR JOUR**

	ANNEE N
Redevance fixe par jour	EUR HT

**JOUR DE PRESENCE**

	COCHER LE JOUR DE PRESENCE SOUHAITE:
LUNDI	
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

Paraphe :